

# Nouvelle orientation agricole

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1077

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021807>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Nouvelle orientation agricole

*(ag) Le «Septième rapport sur l'agriculture» et l'adoption du principe des paiements directs par le Conseil des Etats ont été considérés à juste titre comme une réorientation importante: le revenu paysan ne sera plus garanti essentiellement par des prix administrés. Mais à part quelques spécialistes, qui peut, en citoyen intéressé, s'y retrouver dans le maquis des règlements et des chiffres ? Les données sont pourtant accessibles. En voici quelques unes.*

## Paiements compensatoires octroyés aux agriculteurs (état au 27.1.1992)

Le exemple ci-dessous (zones de montagne I et III) fournit un aperçu de l'importance des paiements compensatoires versés actuellement à nos agriculteurs. Les données s'appliquent à des entreprises agricoles de référence exploitées à titre principal. Ces dernières présentent les caractéristiques suivantes:

- surface agricole utile de 15 ha en zone I et de 19 ha en zone III;
- 21 unités de gros bétail (UGB), dont 15 vaches et 12 têtes de jeune bétail;
- 1 ha de céréales fourragères et 10 ha en pente d'une déclivité de 18% et plus, et un alpage (respectivement droit d'alpage);
- 3 enfants en âge de scolarité.

Mesures	Exploitation en zone I fr./exploitation	Exploitation en zone III fr./exploitation
<b>1. Contributions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne et de la zone pré-alpine des collines:</b> pour 15 UGB à raison de fr. 380.- resp. fr. 850.- par tête	5 700	12 750
<b>2. Contributions aux détenteurs d'animaux</b>	6 000	6 000
<b>3. Contributions à l'exploitation agricole du sol</b>		
- Contributions à la surface:		
6 ha 18-35% de déclivité à fr. 370.-/ha		
4 ha >35% de déclivité à fr. 510.-/ha	4 260	4 260
- Contributions d'estivage: pour 12 vaches à fr. 170.- et 10 génisses à fr. 35.- par tête	2 390	2 390
<b>4. Primes de culture:</b> pour 1 ha de céréales fourragères fr 1100.- par ha	1 100	1 100
<b>5. Contributions compensatoires selon l'art. 20 LAgr. (en remplacement des suppléments de primes de culture)</b>	1 250	1 250
<b>6. Prairies extensives selon l'art. 20a LAgr.:</b>		
1 ha à fr. 450.- resp. fr. 300.-	450	300
<b>7. Campagnes d'élimination:</b> pour 3 bovins à fr. 520.-par tête	1 560	1 560
<b>8. Exportation de bétail:</b> tous les 3 ans, vente d'une génisse à fr. 2400.-	800	800
<b>9. Allocations pour enfants:</b> pour 3 enfants en âge de scolarité, fr. 135.- pour les deux premiers et fr. 140.- pour le troisième	4 920	4 920
<b>Total</b>	<b>28 430</b>	<b>35 330</b>

Source: Office fédéral de l'agriculture

### Combien sont-ils ?

On recense 93 000 domaines exploités à plein temps ou temps partiel. A relever une réduction sensible en cinq ans (1985-1990), de 6400 exploitations.

169 000 personnes sont occupées dans l'agriculture; c'est le 5,1% de la population active.

La difficulté statistique tient au décompte de l'activité agricole exercée à titre accessoire et à la prise en compte de la main-d'œuvre familiale. On retiendra notamment qu'il y a 63 000 chefs d'exploitation (dont 1400 femmes) occupés à titre principal. Ce chiffre est à mettre en regard du soutien public et privé (Confédération et consommateurs) à l'agriculture. Il doit être estimé à plusieurs milliards, même si le chiffre souvent avancé de 7 milliards prête à discussion.

Cela signifie deux choses: d'une part une facilité, d'autre part une difficulté. Toute prise en charge directe supplémentaire s'ajoute à un montant déjà très élevé. Mais d'autre part, la somme déjà engagée est si forte que toute restructuration, c'est-à-dire toute diminution du nombre des exploitations dégage une marge de manœuvre considérable.

Comment réduire les bénéficiaires, tout en soutenant l'agriculture ? Telle est la politique annoncée, mais le problème n'est pas arithmétique seulement.

### Combien gagnent-ils ?

Le revenu total net par famille et par an est (1990) de 99 800 francs pour une exploitation de plaine et de collines, et de 71 100 francs pour une exploitation de montagne. L'évolution a été très soutenue, sous réserve, en plaine, des années 85-87:

	plaines et collines (fr./exploitation)	montagne
76/78	58 908	38 247
79/81	68 153	45 517
82/84	82 015	55 581
85/87	78 433	58 277
88/90	99 800	71 100

Combien la Confédération dépense-t-elle pour l'agriculture ?

Sur un budget de 30 milliards, elle consacre 2,6 milliards à une soutien direct. La répartition selon des critères administratifs est d'une extraordinaire complexité (voir le tableau ci-contre).

Ainsi, l'aide compensatoire représente déjà le tiers, voire la moitié du revenu net. L'innovation des paiements directs est donc relative. Nous reviendrons sur le sujet. ■